

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2008

MODIFICATION DU CODE DE LA DÉFENSE ET DU CODE CIVIL - (n° 12)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Beaudouin, rapporteur
au nom de la commission de la défense

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer au mot :

« société »,

le mot :

« sociétés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel